

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 8 février 1902.

XX. — Articles de Paris.

N° 321.299

1. — BIMBELOTÉRIE.

Brevet de quinze ans demandé le 8 février 1902 par M. TYLER (Fred. Bliss.); pour machine à jouer, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie (Délivré le 8 septembre 1902; publié le 6 janvier 1903.)

Mon invention a trait à une machine à jouer donnant, par l'introduction d'une pièce de monnaie, de la musique, la bonne aventure et certaines fois des primes qui dans l'exemple
5 sont des pièces de monnaie mais qui peuvent être quelconques, si l'on y joint un magasin convenablement disposé au-dessus des glissières.

Les dessins ci-joints représentent une machine de mon invention.
10

Fig. 1 en est une vue de devant, en élévation.

Fig. 2 est une vue de devant, le disque porte bonnes aventures étant enlevé et le disque régulateur étant arraché, pour laisser voir le
15 mécanisme.

Fig. 3 en est une vue de derrière.

Fig. 4 représente la pièce à trois vis à une échelle agrandie.

20 Voici maintenant la description :

1 est la gaine dans laquelle on introduit la pièce de monnaie, par un orifice, ménagé à cet effet à la partie supérieure de la boîte, dans laquelle est enfermée la machine. 2 est le
25 disque porte bonnes aventures. 3 est un deuxième disque, monté sur le même arbre 4, lequel tourne dans un coussinet monté dans le bâti 7. Le disque 3 a, sur toute sa périphérie, des crans, dont un certain nombre sont plus
30 profonds que les autres et de profondeurs différentes entre eux.

5 est un levier oscillant sur l'axe 6, fixé sur le bâti. Il est réuni, par sa partie supérieure,

à la tige du piston d'une pompe à air faisant régulateur de mouvement 8, laquelle est fixée
35 au bâti, par l'axe 9 sur lequel elle peut osciller, pour suivre le levier 5 dans son oscillation. Près de son sommet, le levier traverse un verrou 10, glissant entre les guides 11, horizontalement et à une hauteur voulue, pour
40 pouvoir, sous l'action du ressort 12 qui le sollicite, venir pénétrer jusqu'au fond des crans, même les plus profonds, pratiqués sur la périphérie des disques 3. A son extrémité inférieure, le levier 5 est relié à articulation à
45 une tige 13, qui par son extrémité opposée traverse un levier 14, calé sur un arbre horizontal 15, portant calée à son autre extrémité une pièce en forme de marteau 16, laquelle, lorsque les glissières sont en place, vient butter
50 contre et les empêche de déclencher. La tige est de longueur voulue, pour qu'elle ne fasse traction sur le levier 14 que lorsque le levier oscillant 5 a dépassé une certaine inclinaison, ce qui n'a lieu que lorsque le loqueteau 10 a
55 pénétré dans un des crans profonds. Lorsque le levier oscillant 5 est ramené en sens inverse, la tige 13 glisse dans le levier 14, librement, sans l'entraîner. 17 est une deuxième tige, reliée à articulation du levier 5, un peu au-
60 dessus de celle 13 et attelée de la même façon que celle-ci, à un levier 18, calé à l'extrémité d'un arbre 19, à l'autre extrémité duquel est calé un levier 20, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. 21 est une roue dentée, calée
65 sur un arbre 22, tournant dans un coussinet,

monté sur le bâti et portant à son autre extrémité un excentrique 23 et un levier recourbé 24 portant à son autre extrémité une douille 25. dans laquelle une pièce fixée par goupille 26 peut tourner librement. La pièce 26 porte à sa partie antérieure un orifice, dans lequel peut mordre un crochet. 27 est un levier recourbé et pouvant osciller sur un pivot 28 fixé sur le bâti. Il porte sur sa partie inférieure, horizontal un cran 29, destiné à recevoir un buttoir à galet de friction, monté au revers du levier oscillant 5, près de la partie inférieure.

30 est une pièce en forme de levier, oscillant sur l'axe 31, fixé sur le bâti. Elle est en deux pièces *a* et *b* articulées l'une sur l'autre, au point *c* et maintenues rigides, par les ressorts *d* et *e*, convenablement aménagées sur ladite pièce. La partie supérieure *a*, porte un évidement *f* placé à hauteur de l'excentrique 23 et traversé par un axe, sur lequel oscille un buttoir *g*, muni d'un galet de friction, destiné à recevoir la poussée de l'excentrique 23. *h* et *i* sont des bras, ménagés à la partie supérieure de la pièce 30 et destinés le premier à recevoir une des extrémités du ressort de rappel 32 dont l'autre extrémité est fixée au bâti. Le bras *i*, lui, a pour mission lorsque la pièce 30 est dans sa position normale de venir appuyer sur l'extrémité du loqueteau 33 oscillant sur l'arbre 33', pour dégager l'autre extrémité dudit loqueteau, du cran *j* de la pièce 20, dans lequel elle s'engage, lorsque la dite pièce 20, chassée par le mouvement de l'excentrique 23, comme il va être expliqué ci-dessous, est arrivée à fond de course.

20 est le levier dont il a déjà été parlé ci-dessus. Il est calé, comme il a été dit sur l'arbre 19, qui en permet l'oscillation. Il forme un segment *k* et porte, près de son extrémité, une crémaillère venue de fonte avec lui, sur laquelle vient mordre, lorsque le levier s'abat, le chien 39 maintenu en position voulue par le ressort 40.

Le segment *k* mord sur une roue dentée 45, montée folle sur l'arbre 4 et portant un rochet 44 qui, sous l'action du ressort 45 vient mordre sur la roue à rochet 42 laquelle est calée sur l'arbre 4 et par conséquent, solidaire du disque 2 et de celui 3.

32 est un levier oscillant sur l'axe 36 fixé sur le levier 20 et maintenu soulevé par le contrepoids 37. Le levier 32 porte, sur le

côté tourné vers le bâti, un doigt 32'. C'est ce doigt qui, en combinaison avec la pièce 35 maintient le levier dans la position horizontale, depuis l'introduction de la pièce de monnaie, jusqu'à ce que le disque soit lancé, et après le fait remonter, pour que l'on ne puisse plus faire fonctionner la machine, sans remettre une autre pièce de monnaie.

r est un levier pendentif, oscillant sur le pivot *r'* monté sur le levier 20. Il porte un cran *v* dans lequel peut venir se poser la pointe d'une tige de même force *u* montée à articulation sur la glissière inférieure et munie d'un cran *s* qui, lorsque ladite tige est abandonnée à elle-même vient mordre sur le buttoir *t* fixé sur le bâti, empêchant la glissière d'aller jusqu'au bout et, par conséquent, de délivrer les pièces de monnaie. *n* sont les glissières qui coulisent dans la gaine *m*. *q* sont des ressorts à boudin qui chassent les glissières. 46 est un régulateur d'air dont le piston est maintenu soulevé par le ressort 49. 47 est une barre attelée au piston du régulateur d'air et qui en traverse l'enveloppe, par les fentes 48 qui lui servent de guide. C'est elle qui permet l'armement du régulateur par la pointe *l* du levier 20 et qui soulevant le levier 27 amène l'arrêt des disques.

51 est le conduit qui amène les pièces de monnaie au gagnant et 52 est celui qui amène le trop plein à la tirelire.

Voici, maintenant le fonctionnement.

Après avoir mis une pièce de monnaie dans l'orifice qui mène la gaine 1 on tourne une poignée qui se trouve sur la caisse de la machine, en ayant soin de lui faire faire un tour complet.

La pièce de monnaie, en tombant, vient porter sur l'extrémité du levier 32 et l'abaisse jusqu'à ce que le doigt 32' vienne porter sur la saillie *C* de la pièce 35, position dans laquelle il forme le prolongement de la tige *g*. La manivelle, en tournant, met en mouvement la roue dentée 2 et par elle l'arbre 22 qui entraîne l'excentrique 23. Celui-ci en tournant chasse la tige *g* qui rencontrant le levier 32 le chasse et par lui fait osciller le levier 20. Celui-ci, en oscillant, fait tourner par le segment *k* la roue dentée 43 et monter le rochet 44 sur la roue 42, tandis que par sa partie supérieure *l* il arme le régulateur d'air 46. En même temps par l'arbre 19, il entraîne le

levier 18 qui, par la tige 17, fait osciller le levier 5 et dégage le verrou 10 du cran du disque dans lequel il est engagé. En tournant, l'excentrique 23 fait osciller le levier 30 qui par sa partie inférieure *b* vient porter sur les glissières *n* et les remet en place, tandis que le marteau 16 vient les caler. Au cas où il se présenterait une résistance provenant d'un sou déformé ou autre les ressorts *g* et *d* fléchissant le bras *b* du levier 30 cesse d'annoncer et la rupture est évitée. En même temps le cran *s* de la tige articulée *u* vient mordre sur le buttoir *t* et la glissière inférieure se trouve immobilisée, évitant ainsi la vidange du réservoir à pièces de monnaie. Le cliquet 39 mordant sur la crémaillère 38 empêche le levier 20 de revenir en arrière avant d'être arrivé à fond de course. A ce moment qui est celui représenté dans la fig. 3, le levier 30 sous l'action du ressort 32, abandonné par l'excentrique, revient en arrière et son bras *i* venant porter sur l'extrémité du levier 33 le fait osciller dégageant sa pointe du cran *j*. Alors sous l'action du ressort 5, le levier 20 se redresse vivement, faisant tourner par le segment *k* la roue dentée 43, qui par le rochet 44 entraîne la roue 42 et par elle l'arbre 4 et par conséquent les disques 2 et 3 calés sur lui. Sous l'action du ressort 49, la barrette 47, déagée de la pression de l'extrémité *l* du levier 20 revient et vient porter sous le levier 27 qu'elle soulève, le dégageant du doigt 29 ce qui rend libre le levier oscillant 5. Celui-ci alors, sous l'action du ressort 12 oscille, entraînant le verrou 10 qui vient pénétrer dans un des crans pratiqués à la périphérie du disque 3, qu'il arrête. Si au lieu de pénétrer dans un des crans les moins profonds, il rencontre un des crans évidés, le levier 5, oscillant davantage, fait traction sur la tige 13, et par elle sur le levier 14. Par lui elle fait tourner l'arbre 15, et lever le marteau 16 et cela d'autant plus que le cran dans lequel a pénétré le verrou 10 est plus profond. Le marteau, se soulevant alors d'autant, laisse libre une ou deux ou plus de glissières qui transportent les pièces de monnaie qu'elles contiennent au dessus du conduit 51 d'où elles vont hors de la caisse dans un godet où le joueur les prend. Je n'ai d'ailleurs pas décrit ce dispositif, pas plus que les glissières qui sont exactement conformes à ce qui a été décrit et représenté dans [notre brevet

n° 303.776 du 15 septembre auquel nous renvoyons.

Pendant la rotation de la manivelle le levier recourbé 24 est entraîné comme l'excentrique 23 et il accomplit une révolution; faisant traction pendant la moitié de sa révolution sur une chaînette, corde ou autre dispositif quelconque, dont une des extrémités est accrochée à la pièce 26 et l'autre à une musique qu'elle fait jouer et remonte en même temps.

Il est bien entendu que je ne fais que donner là un exemple de construction de mon invention, comme le demande la loi et que je me réserve d'en modifier l'ensemble ou les détails, selon que j'y serai amené par l'expérience.

REVENDECATIONS.

Ceci étant exposé, je revendique comme ma propriété, pendant toute la durée de ce brevet :

1° La combinaison d'un poussoir *g* avec un levier à contrepoids 32, muni d'un doigt 32' s'engageant dans les saillies d'une pièce 35 qui a pour but de maintenir le levier 32 dans le prolongement du poussoir *g*, tant que le déclenchement du levier 20 n'a pas eu lieu et ensuite d'empêcher de faire fonctionner la machine à nouveau sans y remettre une pièce de monnaie.

2° Un levier 30 fait en deux pièces réunies à articulation *a* et *b* et assemblées par des ressorts qui en maintiennent la rigidité le dit levier portant un bras *l* qui vient porter sur un loqueteau 33, qu'il fait osciller produisant ainsi le déclenchement du levier 20.

3° Un levier 20, portant un segment *k*, un levier 32 à contrepoids 37, un levier pendentif *r* articulé sur lui et une crémaillère 38 ainsi qu'un cran *j* dans lequel vient mordre un loqueteau 33.

4° La combinaison d'un levier pendentif *r* fixé sur le levier de lancement du disque, avec une tige montée à articulation sur la glissière inférieure le levier étant muni d'un cran dans lequel peut venir mordre l'extrémité de la tige articulée et celle-ci portant aussi un cran qui, dans certaines conditions, vient porter sur un buttoir et immobilise la glissière, sur une partie de sa course, ou sur la totalité.

5° La combinaison d'un levier oscillant 5 avec une tige articulée sur lui et pouvant, lorsque le levier 5 dépasse une certaine oscillation faire jouer le dispositif de calage des 5 glissières de manière à les rendre libres les unes après les autres.

6° Ma machine, telle que décrite ci-dessus et représentée aux dessins ci-joints.

Paris, le 7 février 1902.

Par procuration de M. Tyler,
gérant de la Maison Gaille :

A. BOUVRET.

Fig. 1.

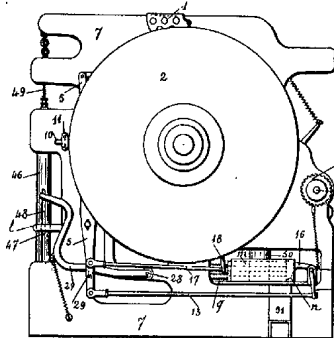


Fig. 2.

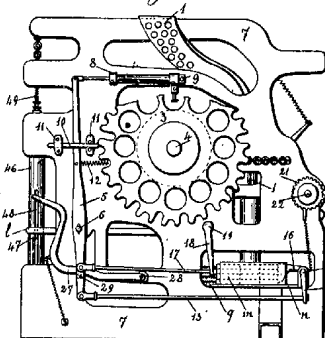


Fig. 3.

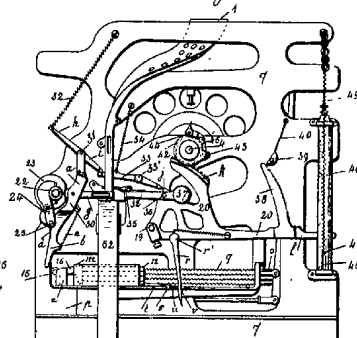
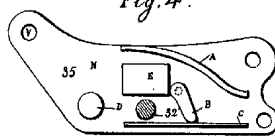


Fig. 4.



N° 321.299

M. Tyler

Fig. 1.

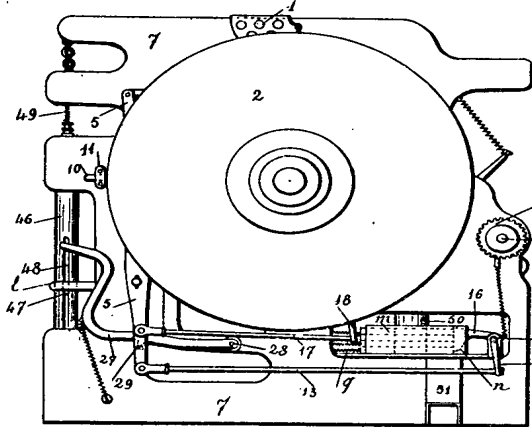


Fig. 2.

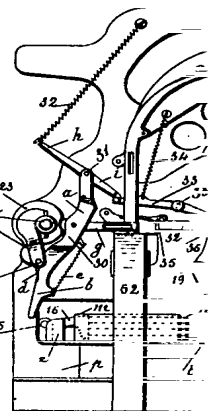
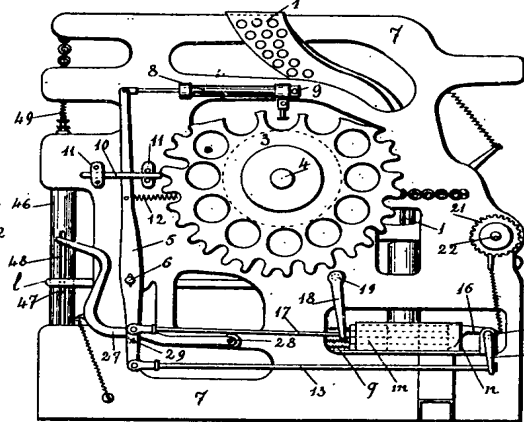
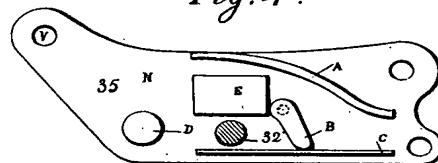


Fig. 4.



Pl. unique

Fig. 3.

